

Le Journal de Quebec (Quebec, QC)			Order/Commande 607352
Date 15.01.2010	Circ. 100226	Page 38	1 / 1

VIVRE AU-DESSUS DE SES MOYENS

■ Le gouvernement devrait apprendre à mieux gérer l'argent qu'on lui donne. Je ne pense pas que c'est en augmentant les tarifs de toute sorte qu'on arrivera à un équilibre budgétaire. Plus ils en auront à dépenser plus ils en dépenseront. Qu'il commence par faire une saine gestion ensuite le gouvernement pourra nous demander de faire notre

part. Je ne suis pas d'accord avec l'idée de vendre Hydro-Québec ou encore de demander aux personnes à haut revenu de contribuer plus qu'elles ne le font avec une hausse d'impôt. On pourrait tout au plus mettre un impôt minimum ce qui obligerait tous les contribuables à payer leur impôt. Si nous n'avons plus les moyens de certains programmes sociaux alors il faudra s'en passer.

Quelques solutions. Faire un ménage dans les quelques 5000 organismes dont certains doivent s'entrecroiser, mieux gérer les coups de construction afin d'éviter les dépassements, éviter le gaspillage de fin d'année qui se fait parce qu'il faut dépenser le budget qui nous a été alloué en début d'année, abolir tous les titres qui ne servent qu'à ralentir le système et cesser de distribuer des primes qui ne sont pas méritées, couper les primes de départ des députés lorsqu'ils s'en vont d'eux-mêmes pour un autre emploi ou tout simplement à la retraite. Construire des barrages afin de permettre à Hydro de vendre plus d'électricité, c'est notre richesse. Augmenter le tarif des garderies, revoir le programme de congé parental, réinstaurer le payage sur les autoroutes, avoir un système de santé privé, payer un certain montant pour aller chez le médecin ou à l'urgence.

- Claude Latulippe, Lévis



Des présumés trafiquants de drogue au CPE

YANICK POISSON

yanick.poisson@latribune.qc.ca

DAVELUYVILLE — Le centre de la petite enfance La Marelle des Bois-Francis a fermé le service de garde en milieu familial dirigé par Johanne Cormier et son conjoint, Daniel Chauvette, à Daveluyville, après avoir appris que les deux individus faisaient face à une série d'accusations en lien avec le trafic de stupéfiants.

Ces chefs d'accusation ont été déposés à la suite d'une importante opération menée par la Gendarmerie royale du Canada qui avait permis, le 4 septembre dernier, la perquisition de 22 533 cigarettes de contrebande, d'alcool et de cigares illégaux, ainsi que de 32 grammes de cannabis et neuf grammes de haschisch. Quatre personnes avaient alors été arrêtées.

«Pour nous, c'est une première. Cette décision s'imposait afin d'assurer la sécurité des enfants. Les personnes qui sont responsables d'un service de garde doivent avoir un dossier très propre, sans antécédent judiciaire», a expliqué la directrice générale de La Marelle,

Dominique Bisson.

Selon cette dernière, M^{me} Cormier et son conjoint ont été rencontrés à quelques reprises et la garderie a fait l'objet de visites imprévisibles pas moins d'une dizaine de fois au cours des trois dernières années, soit depuis que La Marelle a été mandatée pour superviser les 167 services de garde accrédités dans la MRC d'Arthabaska. Rien ne laissait présager de telles accusations.

«C'est sûr qu'on n'est pas des policiers et qu'on ne fouille pas les maisons de fond en comble. Notre rôle est de nous assurer que les articles dangereux sont hors de la portée des enfants et que les pratiques sont sécuritaires. Si on voit des choses louches, on les réfère à la police, ça n'a pas été le cas ici», a-t-elle expliqué.

Puisque la garderie ne comptait que trois enfants, La Marelle n'a pas eu trop de difficulté à leur trouver un nouveau service. L'une des deux familles a choisi de garder ses enfants à la maison, alors que l'autre a été déplacé vers une autre garderie de Daveluyville.

Une fermeture définitive ?

La décision du conseil d'administration du CPE La Marelle consiste en une suspension immédiate depuis mardi des places en garderie et est en vigueur pour une période de temps indéterminée. Si le CPE suivra avec attention les procédures judiciaires, elle ne sera pas dans l'obligation de rendre les places et ce, même s'il y a acquittement.

«On s'entend que [Daveluyville] est un petit village et que tout se sait, d'autant plus qu'on parle beaucoup de cette histoire-là dans les médias. On aura une décision à prendre à savoir si on enlève le service de garde ou si on le maintient avec des mesures restrictives et des visites plus fréquentes.»

Johanne Cormier, 48 ans, et Daniel Chauvette, 52 ans font face à huit chefs d'accusation en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et substances. Ils seront de retour au palais de justice de Victoriaville le 8 février pour la suite des procédures.

